



V2 – 09/09/24



Admission

Qualités requises

- Être autonome dans le travail
- Savoir lire et interpréter les documents des constructeurs
- Être capable de s'adapter à de nouveaux matériels et aux nouvelles technologies
- Être rigoureux et réactif

Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



Contenu de la formation

Epreuves professionnelles

- UP1 : Préparation d'une intervention de maintenance (dont Prévention-Santé-Environnement)
- UP2 : Réalisation d'intervention sur véhicule

Epreuves générales

- UG1 : Français - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- UG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- UG3 : Education physique et sportive



Missions en entreprise

- Collecter les informations nécessaires à son intervention
- Préparer l'intervention et compléter l'ordre de réparation
- Sécuriser son poste de travail, appliquer le plan de prévention et les procédures de l'entreprise
- Effectuer les mesures, contrôles, essais sur véhicule
- Participer au-diagnostic, identifier les éléments défectueux
- Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments
- Réaliser les opérations de maintenance corrective
- Prendre en charge, restituer le véhicule
- expliquer les interventions effectuées et remettre le matériel au client



Objectifs de la formation

Être capable de :

- préparer son intervention et gérer son poste de travail
- participer au diagnostic sur les véhicules
- participer à l'organisation de la maintenance
- réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective



Validation de la formation

Cette formation est validée par le diplôme de **CAP Maintenance des véhicules option B : véhicule transport routier**, de niveau 3.



Type de contrat et conditions d'admission

Durée	2 ans
Validation blocs de compétences	Non
Equivalence	Formation diplômante de niveau 3.
Suite de parcours et débouchés	<p>- Poursuite des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).</p> <p>- Il travaille chez les concessionnaires et agents de marque, dans les réseaux après-vente des constructeurs, les garages indépendants, les ateliers de maintenance d'entreprise de transport routier, les parcs d'entretien de véhicules d'administrations, etc.</p> <p>https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19118/</p>
Délai d'accès	Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription.
Contact	service-apprentissagecad@cma-gers.fr
Méthodes mobilisées	Présentiel
Accessibilité aux personnes handicapées	Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr
Modalités d'évaluation	Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation
Prérequis	Aucun
Prérequis au contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème} - 16 à 29 ans révolus - Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise
Prérequis au contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 16 à 25 ans révolus - A partir de 26 ans : <ul style="list-style-type: none"> o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Unités accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel	Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 18 ans
Dispositif de formation financé par la région	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possédant pas un diplôme professionnel égal ou supérieur au niveau V et n'ayant pas bénéficié d'une action qualifiante sur fonds publics dans les 12 derniers mois précédant l'entrée en formation. - Ayant un projet d'insertion validé par une expérience ou une action ou prestation d'immersion en entreprise, voire par un organisme spécialisé pour les candidats visant la création ou la reprise d'entreprise. - Maîtrisant les savoirs de base.
Tarif	<p>9784 € / an</p> <p>Prise en charge complète pour un contrat d'apprentissage Prise en charge partielle ou totale pour tout autre dispositif selon la situation et le statut du candidat : nous consulter</p>

Nom du certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 22/04/2014

